

**Assemblée générale**

Distr. générale  
12 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-deuxième session**  
**Deuxième Commission**

Point 54 de l'ordre du jour : Développement durable

**Lettre datée du 7 décembre 2007, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Tunis, adoptée à la conférence intitulée « Solidarité Internationale pour une stratégie face aux changements climatiques dans les régions africaine et méditerranéenne » [http://www.mdptunisie.tn/fr/conference/images/pdf/presentation\\_conference\\_fr.pdf](http://www.mdptunisie.tn/fr/conference/images/pdf/presentation_conference_fr.pdf) qui s'est tenue à Tunis du 18 au 20 novembre 2007 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Tunisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Habib **Mansour**



**Annexe à la lettre datée du 7 décembre 2007  
adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Tunisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Solidarité internationale pour une stratégie  
face aux changements climatiques  
dans les régions africaine et méditerranéenne**

**Conférence tenue à Tunis du 18 au 20 novembre 2007**

**Déclaration de Tunis**

Les gouvernements, les organisations bilatérales et multilatérales, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les universitaires participant à la conférence intitulée « Solidarité Internationale pour une stratégie face aux changements climatiques dans les régions africaine et méditerranéenne », qui s'est tenue à Tunis du 18 au 20 novembre 2007 à l'initiative du Gouvernement tunisien,

**Expriment**

Leur gratitude envers le Gouvernement tunisien, qui a pris l'initiative d'organiser cet événement important sous le haut patronage de S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne.

**Saluent**

L'initiative du Gouvernement tunisien qui a organisé la conférence, avec l'appui des Gouvernements néerlandais, français et italien, du Forum mondial du développement durable, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de la Banque islamique de développement, de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, du Plan d'action pour la Méditerranée, de l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), de l'Organisation mondiale de la santé, du Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA), de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et de nombreux pays et sous-régions africains.

**Affirment ce qui suit :**

- Les changements climatiques constituent un des problèmes les plus préoccupants que le monde ait à affronter, compte tenu de leur effet sur les ressources naturelles et sur la santé, la sécurité alimentaire, le bien-être et le développement de l'ensemble de la communauté internationale, et les mécanismes et les moyens d'action ne peuvent être conçus autrement qu'au niveau continental ou régional;
- Les pays d'Afrique et du sud de la Méditerranée, bien qu'ils n'émettent que peu de gaz à effet de serre, sont particulièrement vulnérables au changement climatique et ont donc besoin de se doter de mécanismes d'adaptation et d'élaborer des techniques d'atténuation et de développement propre;
- La création et la mise en œuvre de programmes d'adaptation aux changements climatiques constituent une nécessité pressante, en particulier pour les pays

africains dont le développement socioéconomique dépend de la conservation de leurs ressources naturelles;

- L'adaptation aux changements climatiques devrait être intégrée dans les politiques, stratégies et plans de développement durable (sur les plans social, écologique et économique) des pays en voie de développement, compte tenu de leurs besoins légitimes prioritaires et de manière à leur permettre de réaliser une croissance économique durable et de lutter contre la pauvreté (objectifs du Millénaire pour le développement);
- Il faudrait optimiser les synergies entre, d'une part, l'adaptation aux changements climatiques et, d'autre part, les efforts visant à combattre d'autres problèmes environnementaux, tels que la désertification, l'ensablement et la dégradation de la biodiversité, afin de tirer parti des gains réalisés grâce à ces actions;
- En aidant les pays les plus vulnérables à anticiper le risque de changements climatiques et à s'y adapter, on les aide à atteindre les objectifs en matière de développement, y compris ceux qui ont été adoptés à l'unanimité lors du Sommet du Millénaire, et ceux qui sont définis par les conventions des Nations Unies (Convention-cadre sur les changements climatiques, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Convention sur la diversité biologique).

**Gardent à l'esprit :**

- Les besoins prioritaires légitimes des pays en voie de développement s'agissant de créer une croissance économique durable et d'éliminer la pauvreté généralisée qui limite leur capacité d'adaptation;
- La pression croissante sur les ressources naturelles et la sécurité alimentaire en Afrique et dans la région méditerranéenne;
- Les moyens limités dont les pays africains disposent pour s'adapter aux changements climatiques;
- La longue expérience de certains pays développés en matière de coopération avec des pays en voie de développement partenaires, s'agissant de lutter contre la pauvreté et de réduire les pertes humaines et économiques provoquées par les changements climatiques.

**Considèrent :**

- Que les défis croissants posés par les changements climatiques exigent le développement continu des connaissances scientifiques, le transfert des technologies, l'acquisition de compétences spécialisées et la mise en commun des leçons de l'expérience entre tous les pays.

**Déclarent :**

- Qu'il s'efforceront d'incorporer l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies de développement;
- Qu'ils tâcheront de s'assurer que les pays en développement d'Afrique et de la région méditerranéenne sont en mesure de réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques et de définir des stratégies nationales d'adaptation,

- en fonction desquelles ils prendront les mesures d'adaptation nécessaires, qu'ils intégreront dans leurs programmes nationaux et sectoriels;
- Qu'ils développeront les capacités et mobiliseront les ressources humaines et les structures nécessaires, à tous les niveaux, pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques;
  - Qu'ils renforceront les moyens d'information et de sensibilisation de la société, à tous les niveaux, au sujet des effets des changements climatiques, et veilleront à leur intégration dans les programmes d'adaptation et d'atténuation;
  - Qu'ils mettront en œuvre des programmes de transfert de connaissances, de témoignages et de technologies appropriées aux peuples qui en ont besoin pour élaborer des stratégies nationales de développement;
  - Qu'ils renforceront les connaissances spécialisées, la coopération et la solidarité pour favoriser la prévention et l'intervention en matière de phénomènes climatiques extrêmes dans les pays les plus vulnérables;
  - Qu'ils consacreront des efforts à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans tous les secteurs afin d'atténuer les effets négatifs des changements climatiques;
  - Qu'ils œuvreront à promouvoir les relations entre pays de la région de manière à garantir aux générations futures le droit de vivre dans un environnement propice au développement;
  - Qu'ils renforceront la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, tout en favorisant la circulation de l'information et la liberté des échanges;
  - Qu'ils élaboreront des mécanismes de coopération et de soutien plus efficaces afin d'améliorer l'intégration des pays d'Afrique et leur adaptation aux changements climatiques;
  - Qu'ils chercheront à mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en place des stratégies d'atténuation et d'adaptation et des plans d'action appropriés.

**Demandent :**

- Que la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques soient placées en tête des priorités de la communauté internationale, des autorités nationales et de la société civile;
- Que les institutions et organisations donatrices, aux niveaux bilatéral et multilatéral, accordent un appui aux gouvernements des pays en voie de développement, particulièrement les pays les plus vulnérables, pour l'élaboration de stratégies d'atténuation et d'adaptation, et pour la création et la mise en œuvre de projets et de plans d'action concrets;
- Que les pays développés mettent en place de nouveaux mécanismes pour concrétiser les principes de la solidarité internationale, et qu'ils contribuent au financement du développement, particulièrement dans les pays africains;
- Que les gouvernements, les organismes internationaux, les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche s'engagent à aider les pays africains et méditerranéens à mettre en œuvre des mesures d'adaptation et

d'atténuation tendant à parer aux effets des changements climatiques, à lutter contre la pauvreté et à favoriser le développement dans les pays les plus vulnérables. Le financement de l'adaptation aux changements climatiques devrait être complémentaire à l'aide publique au développement fournie en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

- Que l'Organisation des Nations Unies soit chargée d'élaborer des directives pour le développement et la mise en œuvre de la production de biocarburants en Afrique, compte tenu des priorités que constituent la sécurité alimentaire et le développement durable du continent;
- Que l'on reconnaisse qu'il est urgent que l'Afrique et la région méditerranéenne contribuent à stopper les changements climatiques en privilégiant le développement « vert », étant donné que les pays riches et les pays développés ont reconnu pendant la Conférence leur rôle en tant que grands producteurs des gaz à effet de serre qui provoquent le réchauffement planétaire (lequel touche les régions de l'Afrique et de la Méditerranée plus que toute autre). L'ampleur des efforts que ces régions fourniront dépendra cependant de la contribution financière des pays riches et développés aux coûts additionnels liés à ce type de développement;
- Que des systèmes d'alerte rapide soient introduits et renforcés afin de permettre aux régions de l'Afrique et de la Méditerranée de se préparer à tout type de catastrophe naturelle future.

#### **Suite à donner**

- La présente Déclaration devra être communiquée dans le cadre des débats de haut niveau de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (treizième session) et de la réunion des parties au protocole de Kyoto (troisième session), qui se tiendra à Bali;
- Les principaux messages devraient également être communiqués pendant la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU.

#### **Mesures immédiates et premiers pas**

Avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux, le Gouvernement tunisien propose de créer un fonds spécial, ce qui aura pour résultat de neutraliser les émissions de gaz à effet de serre produits par l'organisation et la tenue de la conférence intitulée « Solidarité internationale pour une stratégie face aux changements climatiques dans les régions africaine et méditerranéenne ».